Déclaration liminaire
Solidaires Finances Publiques
C.S.A.L. du 12 janvier 2024

Monsieur le président,

En ce qui concerne l'ordre du jour et le tant attendu nouveau règlement intérieur, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il ne répond pas aux besoins des représentants du personnel des CSA et des formations spécialisées. Il est crucial de rappeler que ce R.I. sert de cadre non seulement pour les instances nationales mais aussi pour les CSA des directions locales. Les représentants du personnel, qui s'investissent pleinement dans leurs fonctions, attendent un cadre qui favorise un dialogue serein et constructif. Le R.I. doit traduire cet objet.

Nous contestons la réduction des droits des représentants du personnel dans ce nouveau R.I. Les facilitées supplémentaires accordées aux représentants au CHSCT ont été supprimées. Or la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessitent une présence significative sur le terrain. Cette décision est d'autant plus inacceptable alors que nous avons reçu une nouvelle restriction des droits syndicaux quelques jours après la présentation du règlement intérieur en CSA FS.

De qui se moque t on monsieur le président ?

Il est impératif que le R.I. reflète une véritable volonté de dialogue et de concertation, en garantissant des conditions de travail et de représentation équitables pour tous et nous en sommes bien loin en usant de tels procédés .

Enfin concernant le Nouveau Réseau de Proximité, Solidaires Finances Publiques ne peut que rappeler son opposition farouche à cette réforme, réforme aux antipodes de notre conception du service publique qui a éloigné les usagers de nos services et a transformé nos anciennes trésoreries en SGC déshumanisés.